

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 65 (1920)
Heft: 2

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

L'assemblée générale des officiers vaudois des 17 et 18 janvier, à Villars-sur-Ollon. — Les règlements. — Le compte rendu du général Wille. — Le nouveau chef du département militaire. — Réorganisation de l'armée fédérale.

Il n'est pas trop tard pour revenir sur les questions traitées à l'assemblée générale de la section vaudoise des officiers, par son président, le colonel Vuilleumier, chef d'état-major de la I^{re} division. Le rapport qu'il nous a présenté a mis le doigt sur la plaie. En réalité notre indifférence nous a causé quelque mal et a laissé supposer que nous étions déjà malades à tel point que le remède devait entrer en action.

Le colonel Vuilleumier a un grand mérite, celui de voir les choses comme elles sont, en soldat, conscient de la situation et des devoirs qu'elle impose. Il nous déclare que l'activité des sections a laissé à désirer, peut-être un peu à cause du manque de confiance en soi-même des sections. Il faut travailler mieux, discuter les sujets actuels, les faire passer au tamis et recueillir les fruits.

Il y a actuellement une foule de questions à l'ordre du jour et parmi celles-ci le réveil de l'esprit vaudois, toujours enclin à se contenter de peu et à attendre les événements. Le Vaudois est cocardier mais il méprise, avec raison, le traîneur de sabre et le mercenaire. Il aime le chef énergique et droit, il comprend la discipline, il a l'amour de l'ordre et le sentiment de sa valeur d'homme. Il ne veut pas qu'on joue avec ces facteurs de force qui sont à la base de toute armée.

On aurait pu croire un instant que la terrible épidémie de grippe, où tant de défaillances furent constatées dans notre organisation, aurait affaibli ou modifié cet esprit militaire. Il n'en fut rien car les soldats virent des chefs à l'œuvre qui surent se dévouer à l'extrême et conquérir l'estime de leurs subordonnés. Il ressort donc, d'une façon péremptoire, que plus que jamais le Vaudois s'est ressaisi et a regardé en haut vers son drapeau de ralliement.

La distribution des médailles a été tournée en ridicule par quelques-uns, mais ceux qui ont vu le peuple entier se manifester ont

compris qu'il y avait chez tous un ardent sentiment de patriotisme, véritable source de discipline morale, bien reconnue et bien admise.

L'atmosphère est donc bonne, mais il y a en Suisse six divisions et les troupes d'armée. L'esprit qu'on vient de décrire se manifeste-t-il partout comme chez nous ? Nous ne le croyons pas ; les événements ont prouvé le contraire. Il faut compter avec les propositions en cours de la société du Grutli, avec les Conseils de soldats, avec tous les adversaires de l'armée, mécontents surtout parce que l'issue de la guerre n'a pas répondu à leurs secrets désirs. Des propositions très radicales, sorties de cercles d'officiers, veulent supprimer presque toutes les peines disciplinaires, d'autres veulent établir des offices de contrôle de tous les actes officiels des instances de commandement, d'autres veulent démocratiser l'armée en supprimant les signes extérieurs de la hiérarchie, etc., etc.

Toutes ces questions en cours de discussion sont graves parce qu'elles atteignent nos institutions, touchent au passé et bouleversent l'avenir. La tâche des sociétés d'officiers est donc toute tracée. Il faut étudier les programmes d'activité, défendre ce qui est bon, conserver un idéal sain et élevé et ne pas craindre d'entrer en lutte partout où l'occasion se présente.

Nous savons tous à quel prix l'union des Suisses s'est faite. Le fossé dont on a tant parlé n'a pas été créé par la Suisse romande mais plutôt par les amateurs de désordre et de complications et par certains admirateurs de procédés chers à une armée qui ne doit rien avoir de commun avec notre pays.

* * *

La conférence du colonel Sonderegger, chef de l'état-major, général, qui a suivi l'exposé du colonel Vuilleumier, a été des plus instructives ; elle nous a donné l'essence des principes modernes sur lesquels se fonde la conduite du combat, tels que notre plus haute instance militaire entend les introduire dans l'armée. Ce fut, en résumé, une entrée en matière ou un canevas du nouveau règlement que l'on attend.

A la base de l'armée se place, entre autres, l'armement. Une troupe sans armes perfectionnées ne remplit pas son but. Nous savons que nos moyens techniques n'ont jamais été parfaits, mais nous ne perdons tout de même pas courage, car d'autres facteurs encore entrent en ligne de compte. L'essentiel est que l'armement soit étudié et perfectionné. A ce sujet notre chef d'état-major nous a donné des garanties suffisantes et quelques indications très intéressantes sur nos mitrailleuses, nos lance-grenades et lance-mines.

Quant au combat, les principes de la tactique de hier n'ont pas été modifiés dans leurs lignes générales. Nous ne devons pas admettre d'emblée la guerre de position, mais chercher le mouvement et l'initiative des opérations.

La collaboration des armes est essentielle, indispensable. C'est elle qui forme l'ossature du combat et qui nous amène, zone après zone, à la phase finale, l'assaut de l'infanterie. Tout se résume dans cette préparation de l'assaut. Si l'artillerie domine toute la tactique de combat, l'infanterie n'en reste pas moins l'arme décisive, celle qui dictera son ultime volonté.

A ce sujet nous avons en mémoire les admirables instructions du maréchal Pétain, de 1918, qui fixent les détails de la tactique de combat et qui spécifient que la mission la plus importante du colonel consiste à assurer à l'infanterie un appui efficace de l'artillerie. A cet effet il faut pouvoir indiquer à tout moment à l'artillerie :

- 1° L'emplacement exact de la première ligne de son régiment ;
- 2° les points situés en avant de cette ligne sur lesquels l'artillerie doit tirer ;
- 3° les observatoires.

Ces tâches supposent donc une organisation intérieure des liaisons très active et un excellent service d'observation. Et en quelques mots le maréchal Pétain donne au combat une caractéristique saisissante en disant :

« Par-dessus tout :

Préparer moralement le succès ; étendre sur son régiment la grande ombre du drapeau, faire passer dans l'âme de sa troupe sa haine de l'ennemi, sa foi inaltérable dans les destinées de la patrie, son esprit de sacrifice et son indomptable énergie ».

Voilà des termes qu'on n'était guère habitué à voir dans un règlement ou dans une instruction. C'est dire que de grands chefs en ont reconnu la nécessité. Nous souhaitons qu'on s'en souvienne dans notre futur règlement.

* * *

Le compte rendu du général servira de point de départ à l'étude de toutes les questions qui nous intéressent. La *Revue militaire suisse* s'en occupe et entend traiter le sujet en détail. Nous rappelons seulement que notre plus grand désir est de voir clair et de dire la vérité sans nous occuper des personnes. Ce sont les principes et non les personnes qui entrent en ligne de compte. C'est dans cet ordre d'idées que nous voudrions voir nos camarades présenter leurs observations et leurs remarques.

La traduction du compte rendu du général Wille à l'assemblée fédérale a donné lieu à des polémiques regrettables.

Les officiers romands ne sont pas responsables des erreurs relevées dans l'édition française. Personne, du reste, n'a été consulté sur le choix des traducteurs et bien peu de nos camarades auraient pu dire quels fonctionnaires avaient été chargés de ce travail.

Un journal, la *Neue Berner Zeitung*, l'organe des paysans et des bourgeois bernois a violemment attaqué les officiers de la Suisse romande, parlant de trahison, de sabotage, etc... Or, il s'agit de fautes commises par deux ou trois fonctionnaires dont la justice militaire s'occupe. Il est injuste et déplaisant de vouloir généraliser le cas. Le peu de sérieux de toute cette affaire est plutôt la conséquence d'un état de choses particulier à certains bureaux : le manque de surveillance et de contrôle.

Aurait-on oublié, à Berne, la présence des troupes romandes, en novembre 1918, leur mentalité et l'impression qu'elles laissent ? La bonne entente qui doit régner entre les confédérés ne gagne rien à voir traiter de cette façon les questions qui intéressent l'ensemble du corps des officiers.

* * *

Un des moyens d'élargir le fossé entre la Suisse allemande et la Suisse romande est le manque de franchise qui se manifeste quelquefois dans nos actes et dans nos jugements. Il a suffi qu'un de nos camarades fût nommé au secrétariat du Département militaire fédéral, pour que les commentaires allassent leur train. Chacun raconte sa petite histoire, les colportages s'étendent et se développent. Il est certain que le secrétaire en chef de notre ministère de la guerre est appelé à juger de choses qui touchent particulièrement à nos personnes, mais il convient aussi de s'élever au-dessus des bruits de la coulisse et de voir plus loin. La personnalité du chef du Département militaire doit être une garantie des droits et des devoirs de tous ; elle doit nous servir de centre de ralliement. Il sera toujours assez tôt de revenir sur les actes de nos hautes autorités lorsque nous les aurons vues à l'œuvre.

On dit les Suisses romands souvent très susceptibles. C'est un grand bien qu'ils le soient car ils veillent ainsi, avec un soin jaloux, sur toutes les questions qui intéressent la communauté et ils tiennent, tout en restant d'excellents Confédérés, à ne pas passer au dernier plan.

Il est inutile de revenir sur la passé ; le présent et l'avenir jouent actuellement un rôle beaucoup plus important. Nous entendons toutefois ne pas être à la remorque des événements ; au contraire,

nous tenons à en suivre le cours et à voir clair dans tous les domaines. Nous avons tout à gagner à dire ce que nous pensons ; ceux qui n'y trouveraient pas leur compte cacheraient leur jeu. Est-il besoin de déclarer que ce système ne mène pas loin et qu'il est contraire à notre esprit national et à nos traditions ? La franchise est l'une des qualités de l'officier. Elle est dans tous les cas la nôtre et celle que nous voulons voir au premier plan de toutes nos considérations, aussi bien dans les jugements collectifs que dans ceux qui intéressent l'individu isolé.

* * *

L'article du colonel Sarasin, de janvier écoulé, a fort heureusement provoqué un débat public. Plusieurs de nos camarades ont tenu à exposer leur point de vue, tant dans la presse que dans les cercles d'officiers. Il est permis d'ores et déjà de classer les opinions en deux grandes catégories. Dans l'une nous faisons rentrer les partisans d'une armée nombreuse, englobant toutes les disponibilités, dans l'autre nous comprenons ceux qui entendent concentrer l'instruction sur un noyau aussi fort que possible. Entre ces deux camps il y a place pour d'autres projets encore, tel celui préconisé par le capitaine Fuldon, dans le présent numéro, et qui mérite toute notre attention. D'autres officiers nous ont également transmis leurs vœux, aussi pensons-nous bien faire en leur réservant une place dans nos prochaines livraisons. Le Landsturm lui-même veut prendre part à la discussion et il revendique les droits que la Constitution lui a octroyés. A ce sujet, le lieutenant-colonel Leuba, de l'état-major du deuxième arrondissement territorial, s'élève contre l'état de choses actuel et très justement il nous dit entre autres : « De deux choses l'une, maintenir le Landsturm tel qu'il est organisé mais alors lui donner tout ce qui lui manque, ou le supprimer pour raison d'économie. Vouloir maintenir cette grosse machine sans force c'est se leurrer, vouloir s'en servir au moment critique, c'est s'exposer à de grosses déceptions pour ne pas dire à de graves dangers. »

Nous limitons, pour le moment, le débat entre les deux classifications énoncées ci-dessus et qui ont pour défenseurs, l'une le colonel Sarasin, l'autre le colonel Lecomte.

Le colonel Sarasin, pour obtenir quelque chose, ne désire pas demander l'impossible. Il veut une armée digne de ce nom et, à cet effet, il concentre les prestations militaires sur les jeunes classes d'âge. Il est aussi de l'avis qu'on ne peut réduire le nombre des recrues sans arriver à la négation du service obligatoire. Dans son

exposé il y aurait lieu de déterminer les frais qui en résulteraient. En établissant une statistique, nous serions probablement amenés à constater que les frais de l'administration ne sont pas en rapport avec l'ensemble des dépenses. La bureaucratie nous a envahis, commençons par la simplifier et nous verrons clair.

Le colonel Lecomte (*Gazette de Lausanne*, du 6 février 1920), part d'un autre point de vue. Il est pour le nombre et il a bon espoir que nos Chambres partageront son avis, ce qui porterait notre budget à cent millions au moins. Il nous dit, avec raison, que le peuple suisse veut une armée sur laquelle il puisse compter et que, par conséquent, il faut instruire tous les hommes aptes à porter les armes.

Les deux opinions se justifient par le point de départ du raisonnement. Sans trancher le débat, nous nous permettons de dire qu'une petite armée, très bien instruite, possédant de bons cadres et basée sur une école de recrues de longue durée, a bien des chances de remplir sa tâche, surtout dans notre pays. Une armée à gros effectifs ferait-elle mieux ? Oui certainement, mais à condition d'augmenter en conséquence le nombre des jours de service. Ce ne seront plus alors cent millions qu'il faudra exiger, mais cent cinquante. Et à ce point de vue se pose le problème de nos ressources et de nos moyens. Au surplus, le débat n'est pas clos, il va se continuer à Berne et ailleurs, aussi aurons-nous l'occasion d'en reparler.

Fz.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Nouveau ministre de la Guerre. — Dans le haut commandement : le conseil supérieur de la Guerre et l'état-major général de l'armée. — Notre réorganisation militaire : proposition d'un groupe d'officiers. — L'oisiveté du soldat dans les troupes permanentes. — Les principes de la guerre et leur pérennité. — Un livre du général Lanrezac sur les événements d'août-septembre 1914. — Une rectification.

Nous avons changé de ministre de la Guerre. C'est l'ancien président du conseil municipal de Paris ou du conseil général de la Seine, M. André Lefèvre, ingénieur des mines et chimiste, qui prend la succession de Louvois, après de nombreux autres.

Comme don de joyeux avènement, il a réorganisé le haut commandement et le conseil supérieur de la Guerre. Je doute que le besoin s'en fit sentir impérieusement. A supposer qu'il en fût ainsi,

encore aurait-il fallu justifier les mesures prises et qui sont un peu bien stupéfiantes. On est étonné de voir le plus jeune des maréchaux prendre la présidence du conseil dans lequel siègent ses anciens. On est étonné de voir le ministre aliéner son indépendance pour se subordonner à ses sous-ordres. Il leur abandonne « la direction supérieure du centre des hautes études militaires, de l'École supérieure de guerre et du service géographique de l'armée. » Excusez du peu !

C'est donc le maréchal Petain qui devient le commandant éventuel des armées en campagne, avec le général Buat comme major-général. Le premier s'est révélé pendant la guerre. Le second était marqué depuis longtemps pour les hautes destinées auxquelles il a été appelé. J'ai eu plusieurs fois à parler de lui, pas toujours avec bienveillance. Je n'en suis que plus à l'aise pour reconnaître la grande part qu'on lui attribue dans les opérations de 1918, c'est-à-dire dans la conquête de la victoire, et pour louer l'esprit dans lequel il a parlé de son collègue Ludendorff. Il vient, en effet, de publier sur celui-ci, chez Payot, un livre intéressant, et que je ne signale, pour aujourd'hui, qu'en passant (en même temps que je signale la traduction, chez le même éditeur, des *Souvenirs de campagne* de Ludendorff : les deux ouvrages méritent un examen approfondi. Et on trouve dans ce *Ludendorff* quelques aveux très significatifs qui dénotent une évolution considérable, encore qu'il se défende de l'avoir subie, dans les théories professées par notre nouveau major-général.

En entrant à l'état-major général de l'armée, il en a renouvelé tout le personnel supérieur. C'était son droit. C'était même son devoir. Il est inadmissible qu'un chef, dans une aussi haute situation, et en un pareil moment, ne soit pas entouré de collaborateurs de son choix.

* * *

Sous la signature *Viri*, qui est la raison sociale d'un groupe d'officiers de carrière, — de jeunes officiers, ce semble, — la librairie Fischbacher vient de publier un très intéressant volume sur notre réorganisation militaire (*La « Nation armée » nouvelle.*) Cet ouvrage diffère des similaires en ce qu'on y remue des idées plutôt que des chiffres. Elles y sont pêle-mêle ; le tout manque d'homogénéité, de cohésion ; mais enfin il y a de quoi réfléchir. L'effort est manifeste d'instaurer un ordre de choses nouveau, de nous arracher au passé, de transporter notre esprit vers des régions inexplorées. Ce n'est pas que MM. Viri et C^{ie} y aient toujours parfaitement réussi. Ils ont beau avoir cherché à dépouiller le vieil homme, certaines rémi-

niscences se sont attachées à leur imagination et ont pesé sur son essor. On les entend qui parlent des inscriptions à faire sur les livrets individuels des soldats ou du groupement des corps d'armée, parce qu'ils ne conçoivent pas une armée où ne subsisteraient ni la papeterie dont la nôtre a l'habitude ni les divisions territoriales dont ils ont l'habitude.

A la vérité, on sent qu'on a affaire à des gens intelligents à qui l'expérience a ouvert les yeux, qui se sont aperçus de graves défauts qui existaient, et qui ont cherché les moyens d'y remédier. Mais, d'abord, ils ont travaillé chacun de son côté. Et puis ils ont été frappés surtout par les apparences, et ils n'ont pas toujours été au fond des choses, de sorte que les remèdes qu'ils proposent sont à la fois superficiels et, si on peut dire, contradictoires. Pour guérir un organe, ils en détériorent un autre, comme, pour calmer certaines douleurs, on prend des stupéfiants qui « détraquent » l'estomac ou troublent l'audition. Il faut quelque courage pour admettre les imperfections qui sont la marque, la rançon, la contre-partie d'un progrès. Il n'est aucun système qui ne comporte des inconvénients, à tel point que, à vouloir faire disparaître les inconvénients, on ruine le système. Tout pareillement, quand le cambouis fait corps avec l'étoffe, qu'il y est incorporé, et qu'on veut enlever la tache, du même coup on s'expose à enlever le drap. Mais il est besoin d'une certaine philosophie, d'un certain estomac, pour consentir à vivre avec une tache. MM. Viri et C^{ie} tiennent un peu trop à n'en avoir aucune. Et c'est, je crois, une faiblesse qui affaiblit leur thèse (leurs thèses, devrais-je dire.)

Dans la multiplicité des conceptions qui se présentent à eux, il en est de séduisantes. J'aurais mauvaise grâce à ne pas trouver heureuses, en particulier, celles qui se rencontrent avec des suggestions que j'ai émises il y a longtemps. Par exemple, j'ai proposé dans la *Bibliothèque universelle* de juin 1882 (page 521) le service de dix-huit mois, et j'ai repris cette proposition dans *Notre armée* (Fasquelle, 1901, page 355), en demandant que l'incorporation de la classe se fit au printemps (p. 358), de façon à ce qu'il y eût chevauchement d'une classe sur l'autre (p. 362), et pourvu que les emplois non spécifiquement militaires qui existent dans l'armée du temps de paix fussent confiés à des « service auxiliaire », à des demi-bons ou quarts de bons. (Grande a été ma surprise, je l'avoue, de voir le général de Lacroix emboîter le pas derrière moi, — bien loin derrière ! — dans le *Temps*, du 16 novembre 1919.) Eh bien ! MM. Viri et C^{ie} préconisent le service de quinze mois, à dater de mars, les

emplois que j'appelle non spécifiquement militaires étant réservés « à la main d'œuvre civile (masculine et féminine) et à l'entreprise privée ». J'avoue que je n'avais pas été jusqu'à entrevoir l'installation, à la caserne, des civils et des femmes. Mais les choses ont marché depuis vingt ans !...

Donc, en résumé, je crois qu'il y a beaucoup de bon à prendre dans *La « nation armée » nouvelle*. Mais je ne saurais pourtant en admettre toutes les thèses, à commencer par la critique de l'oisiveté à laquelle sont condamnés les militaires en temps de paix et que mes jeunes camarades jugent « un peu scandaleuse » : il s'agit, notamment, des chefs qui n'exercent pas de commandement effectif, et qu'ils qualifient dédaigneusement de bourdonnants. Ils opposent la maigreur « squelettique » des corps de troupe à l'obésité des états-majors, et implicitement l'inaction de ceux-ci à l'activité de ceux-là.

Ces reproches me rappellent les sorties légendaires d'un vieux camarade que la malignité d'un folliculaire s'est amusée à tourner en ridicule. Je fais allusion à ce colonel qui, assistant à une répétition de sa musique, interrompt le morceau en s'écriant : « Tonnerre ! Qu'est-ce que vous faites donc là-bas ? Vous ne soufflez pas ! Qu'est-ce que ça signifie ? » — « Mon colonel, les trombones n'ont rien à faire en ce moment : ils comptent des pauses », murmure le chef de musique. Compter des pauses ! C'est-à-dire ne rien faire quand les autres travaillent : ne pas souffler pendant que la grosse caisse tape et que les cymbales se choquent ! Voilà ce qu'on ne saurait admettre.

Soyez pourtant logiques. Du moment que vous repoussez le système des milices (page 58), vous êtes bien obligés d'admettre que l'armée « comptera des pauses ». La milice est précisément l'organisation qui renvoie à leurs occupations les soldats qui sont instruits de leur devoir militaire. On ne les garde pas un jour de plus que ne l'exige cette instruction. Après avoir consacré leur temps à apprendre le métier des armes, ils s'appliquent aux travaux de leur profession normale : de la sorte, pas de répit. On voit toujours tout le monde à la besogne. Avec le système des armées permanentes, l'oisiveté est obligatoire : c'en est un des vices les plus graves. Bien entendu, comme on s'en rend compte, on lutte de son mieux contre les conséquences de cette oisiveté. Mais on le fait en recourant à des moyens factices et de mauvais aloi, en occupant la troupe à des riens, à des semblants. Les rites, les parades, sont des inutilités dont on s'est servi pour masquer les vides de l'existence à la caserne, pour remplir tant bien que mal les journées dont on ne savait que

faire. Et on a ainsi remplacé ce qu'il doit y avoir de sérieux par de vaines apparences. On a créé l'habitude du conventionnel. On a substitué des pratiques sans valeur réelle à l'effort consciencieux et viril.

Une fois de plus, je comparerai la milice à ce qu'on a créé dans les petites villes pour lutter contre l'incendie. On enseigne à un certain nombre d'habitants la manœuvre de la pompe. Mais, quand ils la connaissent, cette manœuvre, ils retournent chacun chez soi et vaquent à leurs affaires respectives, sauf à s'équiper lorsque le tocsin sonne et à accourir sur le lieu du sinistre ou vers le hangar où se trouvent les moyens de sauvetage. Le malheur est qu'ils risquent d'arriver trop tard, quand le feu a accompli son œuvre de dévastation.

Voilà seulement pourquoi les grandes villes entretiennent des régiments de sapeurs-pompiers, quoiqu'elles n'aient pas — il faut les en féliciter — beaucoup d'occasions de les occuper. C'est ce qui explique qu'on rencontre tant de ces bons serviteurs dans les cuisines, à en croire le caricaturiste qui disait : « Au lieu d'enflammer les cœurs, ne devraient-ils pas éteindre le feu ? » Eh ! mieux vaut qu'ils n'aient pas trop souvent à lutter contre le feu.

La caractéristique actuelle des armées permanentes, c'est qu'elles ont rarement à faire quelque chose qui soit professionnellement utile. Aussi a-t-on proposé de les employer à des travaux d'utilité publique et à d'autres besognes étrangères à leur spécialité.

Le désœuvrement est la caractéristique constitutionnelle des armées permanentes. Leurs officiers sont condamnés à être inoccupés. C'est un malheur, mais un malheur dont il faut savoir prendre son parti parce qu'il est inévitable. On a beau préférer les poires aux pommes, on a tort de se désoler de récolter les fruits qu'on aime le moins, alors qu'on a planté des pommiers.

Vous faites remarquer vous-mêmes (page 96), mes chers camarades, qu' « il y a des dépenses qui rapportent : les appointements d'ingénieurs choisis, les transformations d'outillage, par exemple, et les polices d'assurances elles-mêmes ne sont pas, non plus, des fonds perdus ». C'est donc qu'il y a des cas où on trouve plus d'avantage à laisser l'argent dormir qu'à le faire travailler. Pourquoi vous refuser, alors, à reconnaître qu'il peut en aller de même pour les hommes ?

Vous consacrez aussi trois pages à la « pérennité de la doctrine ». Ce sont trois pages particulièrement intéressantes, au moins pour moi. Il y est dit que, en pleine guerre, il y a eu des gens assez... assez « protagonistes » pour épiloguer. Parfaitement : pour épiloguer. Si

bien que nous avons vu s'ouvrir des controverses sur la manière de se battre. Comme si on n'eût pas mieux fait de se battre, au lieu de se demander comment il fallait s'y prendre ! Agir, d'abord : réfléchir, ensuite. Chercher si les enseignements consacrés par l'histoire ont fait faillite, et surtout les enseignements napoléoniens, c'est là un « dilettantisme » qu'on ne saurait comprendre ! La valeur de la doctrine est hors de discussion. Les procédés d'exécution seuls doivent être mis en cause : c'est à eux, non aux principes, que les événements ont donné des démentis. Quelles que puissent être les circonstances, dites-vous, « nous constaterons toujours le triomphe certain des souples conceptions du *bon sens*. (Ce n'est pas moi qui souligne.) La bataille de 1918 l'a prouvé avec éclat. » Et vous ajoutez :

« En dernière analyse, quels que soient les moyens, l'entreprise consistera toujours à s'éclairer, à dissimuler ses intentions, à se mettre en garde, à attaquer du fort au faible en combinant la puissance et la surprise, à conserver dans l'âpreté de la lutte une liberté de mouvements assez grande pour employer ses disponibilités, à menacer, de ce fait, le flanc et les arrières, et enfin à consommer le succès par un écrasement brutal de l'ennemi. »

La voilà donc, enfin, l'énumération des immortels principes. Et le tout n'est que de les appliquer à propos et intelligemment, ce qui, d'ailleurs, n'est peut-être pas très facile. Ce l'est si peu qu'on s'y est efforcé sans réussir pendant quelque quatre ans. Car, on s'est éclairé, grâce aux avions. On s'est évertué, parfois très habilement, à dissimuler ses intentions et à dérober ses troupes soit aux investigations aériennes soit aux indiscretions ou à l'espionnage. On s'est parfois — pas toujours — mis en garde. On s'est arrangé, chaque fois qu'on a attaqué, pour être plus fort que l'adversaire, et on a essayé de le surprendre en faisant appel à des procédés très divers. Mais a-t-on conservé, a-t-on pu conserver, une liberté de mouvement assez grande pour employer ses disponibilités ? A-t-on menacé, a-t-on pu menacer, les flancs et les arrières de l'ennemi ? A-t-on consommé, a-t-on pu consommer, le succès par un écrasement brutal de l'ennemi ? C'est à l'exécution que se mesure la valeur des principes. Si on ne peut passer à la pratique, ce critère fait défaut.

Cette réflexion ou ce truisme vient à point au moment où Viri nous dit que les meilleurs ouvrages sur la théorie de la guerre « sont et restent signés du maréchal de la Palice ». Et on ne peut le nier lorsque les principes se réduisent à ceci : « Il faut tâcher de s'assurer la supériorité sur l'ennemi », ou : « Mieux vaut lui imposer sa volonté que subir la sienne », ou : « Efforcez-vous de vaincre plutôt que d'être vaincus ».

* * *

La librairie Payot publie, sur les débuts de la guerre, un très beau livre du général Lanrezac. Je n'ai pas la place nécessaire pour parler de lui, et je laisse à un autre plus qualifié le soin et le plaisir de dire tout le bien que mérite cet ouvrage.

Je ne veux, aujourd'hui, que profiter de l'occasion pour m'excuser d'une erreur que j'ai commise dans ma dernière chronique.

A la suite d'une conversation avec le général Lanrezac, j'ai dit que lord Kitchener avait formellement et explicitement enjoint au maréchal French de ne pas nous aider, et de se borner à avoir l'air de faire quelque chose. Or, il paraît que j'ai mal entendu ce que m'a exposé l'ancien commandant de la V^{me} armée, ou que j'ai mal interprété sa pensée, car il m'écrit :

« Je n'ai pas su me faire comprendre de vous, en ce qui concerne l'attitude du contingent britannique venu en France en août 1914.

» Je vous ai dit que, durant ce terrible mois d'août 1914, j'ai eu le *sentiment* que l'appui du contingent britannique ne nous était pas acquis sans réserve.

» Les « Mémoires du maréchal French », qui reproduisent, *in extenso*, les instructions données par lord Kitchener au maréchal à son départ de l'Angleterre, prouvent, selon moi, que je ne m'étais pas trompé sur le point en question.

» En somme, mon opinion sur la volonté des Anglais, au début de la guerre, de ne pas coopérer sans réserve aux opérations de l'armée française, est basée sur *mon sentiment* au cours du mois d'août 1914, et, d'autre part, sur les instructions précitées de lord Kitchener.

» Et c'est tout ! »

Voici qui met les choses au point. Je renouvelle mes excuses et au général dont j'ai dénaturé les propos, et aux lecteurs que j'ai involontairement induits en erreur.

E. M.

CHRONIQUE BELGE

(De notre correspondant particulier.)

Nouveau ministre. — Guerre, Défense Nationale. — Reliquats de la guerre. — Pensions, veuves, orphelins, mutilés. — La reddition d'Anvers en 1914. — Cadres.

Ainsi que vous le laissait prévoir une précédente chronique, M. Masson, ministre de la Guerre, a cédé la main. La tâche était dure et susceptible de fatiguer un homme. Il faut, des bureaux de la rue de la Loi, faire la guerre sur plusieurs fronts à la fois. Et le

front le plus absorbant, celui qui cause le plus de difficultés au ministre et à son état-major est sans doute celui de la politique. Défendre l'armée contre les politiciens est une tâche à laquelle plus d'un ministre, en Belgique, a succombé. Et quoique la guerre passée ait modifié certaines choses, certains états d'esprit, certaines habitudes d'autrefois, elle n'a pas tout transformé... Bref, la maladie aidant, M. Masson a présenté sa démission. Et les regrets que certains ont exprimé de son départ n'ont pas été totalement dépourvus de sincérité. Nul n'a mis en doute la pleine bonne volonté avec laquelle ce ministre a pris en mains la lourde charge du département de la guerre ; nul ne peut nier qu'il y a consacré tout son temps, un travail acharné. Mais il faut être préparé à cette tâche, et M. Masson ne l'était pas. Il faut avoir une force d'âme particulière pour résister à toutes les sollicitations étrangères au seul intérêt de l'armée, aux recommandations, aux argumentations spécieuses des amis et des députés, et pour résister éventuellement à la pression exercée par d'autres membres du gouvernement.

L'arrivée de M. P.-E. Janson a été accueillie de la manière la plus favorable par tous les milieux intéressants et intéressés. Le nouveau ministre est un jeune, un actif, un énergique. C'est un patriote éprouvé, d'un patriotisme aussi averti qu'ardent ; aussi peut-il être assuré d'entraîner la confiance de l'armée elle-même et des citoyens soucieux de la grandeur de la Belgique. L'on sait qu'il aime le soldat et qu'il veut, au service de son pays, une force bien organisée, bien outillée, bien préparée. L'on sait que, en regard de sa politique militaire, les considérations personnelles ou de parti ne prévaudront jamais sur les considérations d'ordre général. La devise qu'on lui a prêtée est celle-ci : « L'armée avant tout ! »

Tout le monde a pu remarquer que M. Masson a donné sa démission et que le Roi a accepté celle-ci comme ministre de la Guerre, tandis que M. P.-E. Janson devient ministre de la Défense Nationale. Un mot, évidemment. Mais un mot auquel les circonstances actuelles prêtent une signification bien caractéristique.

* * *

Caractéristiques des temps, aussi, les visites faites tout d'abord par le nouveau ministre à l'occasion de son accession à la tête du département. Après avoir fait connaissance de ses bureaux, de son état-major, ce ne sont pas des casernes, des établissements d'instruction, des camps, que M. Janson va inspecter. Ce sont des **maisons** d'éducation pour mutilés de guerre, des ateliers de **prothèse**,

de mécano-thérapie, des hôpitaux, des cimetières ! Liquidation de la guerre, toujours.

L'ordre actuel des préoccupations principales du ministre est forcément très spécial et n'a guère de côtés bien brillants. Ayant quitté tombes, malades et amputés, il retrouve des veuves, des pensionnés, des orphelins.

Des veuves : il n'y en a pas loin de 15 000 à qui l'Etat, en suite de la guerre, sait aujourd'hui déjà qu'il doit servir une pension. Mais il faut, estime-t-on, deux ou trois mois encore d'examens des papiers, de recherches d'état-civil, d'identifications de prisonniers et de sépultures, pour pouvoir en finir définitivement avec cette question. Le problème se complique encore par suite des circonstances économiques de l'époque. Quelle pension faut-il servir à ces veuves pour les mettre à l'abri du besoin, par ces temps de vie chère, de vie abominablement chère ? Néanmoins l'opinion générale exige que celles qui ont donné à la Patrie leur soutien dans l'existence et qui l'ont fait avec l'enthousiasme et la générosité que l'on sait, l'opinion exige qu'elles soient assurées d'une vie décente et tranquille. Problème difficile à résoudre quand l'argentier national démontre la pénurie des réserves dans les caisses de l'Etat.

* * *

Un autre problème grave : nos invalides de guerre. Quel en est le nombre ? L'on en signale aujourd'hui tout près de 40 000. Et ce n'est pas tout ! Ce chiffre n'est ni officiel ni surtout définitif. Certes, l'Etat et les organismes officiels et privés tentent, dans la mesure du possible, de procurer à bon nombre de mutilés ou d'invalides partiels une occupation honorable et rémunératrice. Mais combien seront inutilisables ! En général l'on constate, dans tout ce monde d'éclopés, de victimes de la guerre, un beau courage, une énergie virile, une ardente volonté de se suffire à soi-même, de trouver du travail compatible avec l'infirmité, de remédier, par l'ingéniosité mécanique et par l'opiniâtreté de l'effort à la diminution de capacité, à la perte d'un membre, d'un œil. N'empêche qu'il restera une foule de pauvres jeunes gens perclus, totalement incapables d'un labeur quelconque, et que le pays se doit et leur doit les moyens de vivre confortablement. C'est à quoi se consacre avec ardeur le nouveau ministre bien secondé, d'ailleurs, par les institutions du ministère de la Défense Nationale et par le peuple.

* * *

Une autre liquidation qui se fait aussi ces temps : c'est celle de

la reddition d'Anvers. Bien des critiques ont été adressées à certaines autorités militaires ou aux autorités civiles. Une enquête est en cours qui tentera de déterminer avec le rôle porté par chacun, les responsabilités éventuelles encourues.

Au point de vue civil, il semble d'ores et déjà que l'intervention des autorités de la ville d'Anvers se soit produite soit un peu hâtivement, soit trop complètement. Telle qu'elle a eu lieu, elle n'a pas entraîné l'adhésion unanime des autorités communales ; l'un des échevins, entre autres, paraît avoir dégagé sa responsabilité relativement au moment de la reddition. Il y a là des détails au sujet de l'entente entre autorités civiles et militaires, qu'il est malaisé de fixer. Et d'aucuns envisagent un procès-verbal de carence. Solution qui, ne donnant satisfaction à personne, mécontenterait sans doute tout le monde.

Mais cette enquête amène des résultats bien inattendus. Et le général Dufour, qui fut commandant de la position d'Anvers en 1914, met en cause la politique générale du ministère de ce temps à propos de la défense du fameux « réduit national ». L'on se souvient que M. de Broqueville jouait, à cette époque, un rôle important à la fois dans la politique du pays et dans la préparation de sa défense. Nous avons rappelé à diverses reprises ici et ailleurs ses interventions multiples en ce domaine. Il ressort des dires du général Dufour que le ministre de la Guerre, à cette époque, n'aurait pas donné à la défense d'Anvers toute l'activité dont on lui sait gré par ailleurs. Il est probable que des incidents nouveaux surgiront encore au sujet de toute cette affaire. Ils sont toujours instructifs quand ils sont démonstratifs de la façon dont comprennent leur mission ceux à qui est confié l'honneur et le bonheur du pays.

* * *

La réduction des cadres d'officiers, dont je vous avais parlé dans une récente chronique subit, depuis un mois, un temps d'arrêt. On l'espère même tout à fait enrayée. L'on constate aujourd'hui que nombre d'officiers de réserve, ou d'auxiliaires pour la durée de la guerre, demandent leur admission dans les cadres actifs. L'on évalue à près de 500 le nombre d'officiers subalternes et supérieurs qui ont quitté l'armée depuis l'armistice. L'on croit que le nombre d'auxiliaires ou « de réserve » qui seront admis à l'activité atteindra près de la moitié de ce chiffre. Il est même probable que l'arrivée du nouveau ministre, très décidé à améliorer le sort des officiers et soldats, augmentera encore ces proportions. La campagne menée

par la presse en cette matière n'a pas été étrangère au résultat obtenu. Et l'on envisage aujourd'hui de ce côté, la situation avec une sérénité que l'on n'aurait pas osé espérer il y a un mois.

A bientôt le problème du recrutement du soldat. L'horizon, par là aussi, paraît s'éclaircir. Nous en reparlerons.

CHRONIQUE PORTUGAISE

(De notre correspondant particulier.)

Après la guerre viennent les problèmes de la paix. Parmi eux, il y en a un qui absorbe momentanément chez nous l'attention des milieux militaires et sur lequel on a fait un peu d'agitation. Il s'agit de la libération des officiers et sous-officiers de milice qui ont fait la guerre et dont l'appel au service a représenté un besoin national mais qui, dorénavant, l'armée étant démobilisée, doivent être rendus à la vie civile.

C'est tout un problème. Nombre de ces hommes, universitaires, élèves d'écoles professionnelles, employés divers, éprouvent une grande joie à récupérer leurs fonctions ou leurs emplois après une interruption aussi prolongée.

D'autre part, l'Etat ne saurait garder dans le rang des milliers de gradés dont seules les circonstances exceptionnelles de la guerre justifiaient la présence, et qui deviennent une surcharge pour le budget de la nation. L'Etat n'agit point par ingratitude mais contraint par la force des choses, ce qui n'empêche pas les gradés de milice de se sentir abandonnés après les lourdes épreuves qu'ils ont longtemps endurées.

Le remède ? En attendant que le Parlement prononce, des mesures immédiates ont été prises par le ministre de la Guerre, désireux de concilier et la justice et les intérêts tant de l'Etat que des hommes,

Les intéressés qui n'ont pas fait la guerre seront libérés sur-le-champ. Seront exceptés seulement : a) ceux qui fréquentent l'Ecole militaire ou qui ont interrompu les cours militaires pour cause de mobilisation ; b) les officiers et premiers sergents de milice des cadres, des sergents de l'active et les sergents qui se sont enrôlés comme volontaires.

De ceux qui ont fait la guerre, seront maintenus au service, moyennant une déclaration écrite :

a) Ceux qui ont été promus par distinction ou décorés de la

Croix de guerre (1^{re} ou 2^{me} classe) ou de la médaille de la valeur militaire ;

b) ceux qui ont fait partie de notre corps expéditionnaire en France et qui ont accompli, jusqu'à la date de l'armistice, 360 journées de service dans la zone de guerre, postérieurement à la date du 15 mai 1917, dont 60 journées au moins dans la zone en avant des Q. G. de division ; ils doivent, en outre, avoir été décorés ou cités pour services rendus pendant la campagne ;

c) ceux qui ont fait partie du corps expéditionnaire dans nos colonies et ont accompli, jusqu'à la date de l'armistice, 200 journées de service dans la zone de guerre, comptées du 7 août 1914, dont 60 journées au moins dans les colonnes d'opérations ; ils doivent, en outre, avoir été décorés ou cités pour services distingués pendant la campagne ;

d) ceux qui, en France ou outre-mer, ont accompli 360 journées de service dans la zone de guerre, dont 120 au moins dans la zone en avant des Q. G. de division ou dans les colonnes d'opérations et qui ont mérité de bonnes références.

La zone de guerre est constituée par le territoire compris entre les bases de débarquement et les postes avancés de campagne.

Pour les prisonniers de guerre le temps de prison est compté comme temps de service prêté dans la zone de guerre.

La zone en avant des Q. G. de division est celle située à l'est de la route Estaires-La Gorgne-Lestrem-Zelobes.

Pour compenser de quelque façon les difficultés financières des libérés, un mois de solde leur sera alloué par année de service ou fraction de trois mois en plus, le temps étant compté du 12 mars 1916.

Malgré l'importance de ces prestations pour l'Etat, l'économie nationale est sauvegardée, la libération immédiate allégeant le budget de la guerre de dépenses considérables.

Ceux auxquels l'Etat est redevable de sacrifices qui ont été remarqués resteront dans l'armée à titre d'exemple, de gratitude et de prestige national.

D'un autre côté, les libérés ne sont pas renvoyés sans ressources, puisque l'Etat leur remet des sommes suffisantes pour faire face à leurs besoins quotidiens pendant un délai appréciable.

La solution paraît ainsi réserver les intérêts et la dignité de tous, Reste à savoir ce que pensera le Congrès ?

